

2, rue des Barons de Fleckenstein BP 30019 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS Tél.: 03 88 80 40 42 mairie@soultzsousforets.com

ARRETE N° 67/2025 REGLEMENTANT L'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES 30 NOVEMBRE, 7, 14 et 21 DECEMBRE 2025

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU les dispositions du code du travail particulières aux Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et notamment l'article L3134-4,
- VU le statut départemental du 8 décembre 2016 relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés dans le Bas-Rhin,
- VU l'accord collectif territorial du 6 janvier 2014 ainsi que son avenant du 29 avril 2016 relatif aux contreparties accordées aux salariés dans le cadre des dérogations au repos dominical dans le secteur du commerce,
- VU le courrier de l'association des maires du Bas-Rhin du 29 septembre 2025 évoquant une réunion de bureau du 12 septembre 2025, autorisant l'ouverture des commerces jusqu'à quatre dimanches de l'Avent,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Sont autorisés à exercer leur commerce et à employer des salariés, TOUS LES COMMERCANTS de la Ville de Soultz-sous-Forêts, les dimanches 30 novembre et 7 décembre 2025 de 11 h 30 à 19 h 00, les dimanches 14 et 21 décembre 2025 de 10 h 00 à 19 h 00.

<u>Article 2:</u> Les magasins de vente au détail alimentaire sont en outre autorisés à employer du personnel volontaire les 4 dimanches susmentionnés 1 heure 30 avant l'ouverture au public, pour permettre l'achalandage de rayons en produits frais et périssables.

<u>Article 3</u>: Les heures effectuées devront être compensées et rémunérées conformément aux dispositions du droit local et des conventions collectives.

<u>Article 4</u>: Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procèsverbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Le présent arrêté, sera affiché en mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Procureur de la République de Strasbourg,
- Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin,
- Archives mairie.

Christophe SCHIMPF, Majre de Soultz-sous-Forêts :